

ARRÊTÉ N° 2026 - 212

**Portant sur :
Circulation interdite rue Jean le Bon**

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.3221-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10 ;

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger, livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison d'un déménagement au 28 rue Jean le Bon par Monsieur LHOMME Awen, le samedi 20 juin 2026,

Il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article 1 – le samedi 20 juin de 7h00 à 20h00 :

- Stationnement interdit des deux côtés rue Jean le Bon, de la rue Jeanne d'Arc à la rue de l'Hôtel de Ville ;
- Circulation interdite rue Jean le Bon, de la rue Jeanne d'Arc à la rue de l'Hôtel de Ville ;
- Accès autorisé aux services de secours et d'incendie ainsi qu'aux camions participant au déménagement du 28 rue Jean le Bon ;

Article 2 - La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

M. LHOMME Awen / 28 rue Jean le Bon / Vertus / 51130 BLANCS-COTEAUX

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 - Madame la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- Monsieur LHOMME Awen
- Les riverains concernés

Fait à BLANCS-COTEAUX
Le vendredi 12 juin 2026
Le Maire, Pascal PERROT

